

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

UN LIBRARY

APR 22 1988

UN/SA COLLECTION

2244^e SÉANCE : 30 JUILLET 1980

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2244)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres :	
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies (S/14076)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2244^e SÉANCE

Tenue à New York le mercredi 30 juillet 1980, à 11 heures.

Président : M. Carlos P. ROMULO (Philippines).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Jamaïque, Mexique, Niger, Norvège, Philippines, Portugal, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2244)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies (S/14076)

La séance est ouverte à 11 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres :
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies (S/14076)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je désire informer les membres du Conseil de sécurité que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Égypte, du Japon, de la République fédérale d'Allemagne et de la Roumanie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à l'examen par le Conseil de sécurité de la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies. Conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire, et selon la pratique habituelle du Conseil, je me propose d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Semichi (Algérie), M. von Wechmar (Allemagne, République fédérale d'), M. Elaraby (Égypte), M. Nisibori (Japon) et M. Marinescu (Roumanie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies [S/14076].

3. Au paragraphe 3 du rapport, le Comité recommande au Conseil d'adopter un projet de résolution sur la demande d'admission du Zimbabwe. Conformément à la procédure déjà suivie en d'autres occasions, je propose que le Conseil procède d'abord au vote sur ce projet et que ceux qui souhaitent prendre la parole le fassent après le vote. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que les membres du Conseil acceptent cette procédure. Je vais donc maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté¹.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, le Comité d'admission de nouveaux Membres propose au Conseil de sécurité de demander qu'une question intitulée "Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies" soit ajoutée à la liste supplémentaire de questions à inscrire à l'ordre du jour de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

5. Je crois savoir que cette proposition répond aux vœux manifestés par le Premier Ministre du Zimbabwe lorsqu'il a présenté la demande d'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies et qu'elle est faite conformément à l'article 59 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et à l'article 18 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que le Conseil de sécurité approuve la proposition du Comité de demander l'inscription de ce point supplémentaire ?

Il en est ainsi décidé.

6. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant communiquer ces décisions au Secrétaire général pour transmission à l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

7. Un certain nombre de représentants se sont inscrits pour prendre la parole après le vote et je vais leur donner la parole.

8. M. MANSFIELD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : A mon avis, il est très approprié que cette réunion du Conseil de sécurité se déroule sous la présidence de l'un des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Vous, Monsieur le Président, devez avoir joué un grand rôle dans la rédaction de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, qui énonce les buts de l'Organisation. Votre sagacité et votre prescience en ces premiers jours ont été mises en relief par ce qui s'est produit au Zimbabwe. Je voudrais également rendre hommage à M. Ole Ålgård pour la fermeté et l'équité qui ont marqué sa présidence le mois dernier. Il a su joindre le tact à l'imagination et a été infatigable dans ses efforts visant à mener nos travaux à bon terme.

9. J'ai été très heureux d'avoir eu l'honneur de voter, comme je viens de le faire, au nom de la délégation du Royaume-Uni, pour l'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies. L'adoption de la résolution marque une journée historique pour le Zimbabwe et pour le Conseil qui, pendant des années, s'est inquiété de la situation en Rhodésie du Sud. Il se trouve que le vote d'aujourd'hui représente également pour moi l'aboutissement d'un souci de longue date quant à l'instauration du gouvernement par la majorité au Zimbabwe. Et c'est une source de satisfaction particulière que ce soit arrivé grâce à l'organisation d'élections libres et équitables en application de l'accord de Lancaster House².

10. Le rôle du Conseil aujourd'hui devrait être de se tourner vers l'avenir, et non pas de ruminer les problèmes du passé. Nous savons tous que, pour toute une série de raisons, l'obtention de l'indépendance au Zimbabwe a été plus pénible et a beaucoup plus traîné en longueur que dans tout autre ancien territoire britannique. Mais cela représente néanmoins un jalon dans l'histoire de l'Afrique. Nombreux sont ceux, Noirs et Blancs, qui ont contribué à ce résultat qui prouve que même les problèmes les plus irréductibles peuvent en fin de compte être résolus si toutes les parties sont bien déterminées à rechercher patiemment une solution négociée satisfaisante. L'exemple donné par le peuple du Zimbabwe devrait être une source d'inspiration pour la solution du problème analogue qui se pose aujourd'hui en Namibie.

11. La lutte pour l'indépendance du Zimbabwe a été longue et amère. L'infrastructure et l'industrie du pays, son système d'enseignement, son agriculture et ses services de santé ont durement souffert au cours de ces années. Il est remarquable qu'en dépit de cette lutte qui s'est poursuivie jusqu'à l'accord de Lancaster House, le Gouvernement du Zimbabwe, sous la direction clairvoyante de M. Robert Mugabe, ait déjà fait des efforts aussi impressionnants pour restaurer et reconstruire l'économie du pays et pour promouvoir

la réconciliation. Inévitablement, les tâches qui l'attendent sont formidables. Mais je suis certain que ces efforts constitueront une base solide qui permettra au Zimbabwe de jouer un rôle marquant dans les affaires internationales en général et dans les affaires de l'Afrique australe en particulier.

12. Le peuple britannique a de nombreux liens avec le Zimbabwe et a pour lui une vive affection. Il admire grandement le courage, la patience et la bonne humeur remarquables qui ont toujours caractérisé le peuple de ce pays. Mon gouvernement est donc prêt à contribuer au maximum à son évolution future.

13. Outre un important programme d'aide sur une période de trois ans, mon gouvernement a effacé une grande partie des dettes actuelles et en a rééchelonné le reste. Nous avons également fourni une assistance technique considérable dans les domaines de la formation militaire, de l'éducation et du développement agricole. Mais après une longue guerre, les besoins sont grands. Nous espérons que d'autres pays feront des contributions généreuses pour aider le Zimbabwe au cours de la période de réadaptation et de consolidation qui suit l'indépendance.

14. Le Zimbabwe occupe déjà sa place dans le groupe des Etats de première ligne qu'intéressent les problèmes de l'Afrique australe et est devenu un membre important de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ainsi que du Commonwealth. La contribution apportée jusqu'ici par le Gouvernement du Zimbabwe en tant que membre de ces organismes ne nous permet pas de douter que sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies lui permettra de jouer sur la scène internationale, j'en suis persuadé, le rôle constructif qui lui revient de droit. Mon gouvernement appuie donc pleinement la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre avec la délégation du Zimbabwe, lorsqu'elle sera établie ici, la collaboration étroite et fructueuse qui fut la nôtre avec les représentants du Zimbabwe qui étaient ici au moment de la conférence de Lancaster House et pendant la période électorale.

15. M. LUSAKA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, au nom de la délégation zambienne, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous sommes certains que les travaux du Conseil seront dans des mains très compétentes, celles de l'un des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et d'un diplomate éminent. Je voudrais également rendre hommage à M. Ålgård, de la Norvège, dont la présidence a été extrêmement fructueuse.

16. J'ai le très agréable devoir de m'associer aujourd'hui à la procédure d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies. Cela aurait dû se faire il y a longtemps, puisque le peuple du Zimbabwe

n'a jamais cessé de montrer qu'il était désireux de prendre son destin en main et capable de le faire.

17. Pour la Zambie, l'occasion est historique. Nous n'avons cessé d'attendre le jour où le Zimbabwe viendrait assumer dans notre famille des nations la place légitime que lui avaient refusée les forces de domination. Le peuple du Zimbabwe, que dirige si bien le Premier Ministre, M. Mugabe, mérite des félicitations universelles pour la victoire d'une lutte héroïque qu'est venue couronner l'indépendance du pays, le 18 avril 1980.

18. L'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies est le couronnement naturel du droit d'un peuple de décider librement de son destin. Il a le droit inaliénable de parler pour lui-même et de choisir son futur. La Zambie et le Zimbabwe ont en commun bien des choses dont il n'est pas possible de dresser la liste à cette brève séance. Qu'il suffise de rappeler que nous, Zambiens, sommes fiers de notre modeste contribution à la libération du Zimbabwe.

19. L'indépendance du Zimbabwe marque une nouvelle étape dans le processus de décolonisation de l'Afrique australe dans son ensemble, surtout à l'égard des peuples opprimés de Namibie et d'Afrique du Sud. L'indépendance du Zimbabwe a été et demeure une source d'inspiration pour la population opprimée de la région. L'indépendance du Zimbabwe signifie que les possibilités de décoloniser les pays qui restent sous domination en Afrique australe sont accrues. Nous attendons par conséquent le jour où la Namibie, elle aussi, sera admise à l'Organisation des Nations Unies.

20. Ma délégation est fermement convaincue que la République du Zimbabwe, nouvellement indépendante, est appelée à jouer un rôle important à l'Organisation. Elle ne manquera certainement pas de contribuer à la réalisation des objectifs en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été fondée. Cet engagement a été démontré de bien des façons.

21. Les membres de la communauté internationale devraient augmenter leur assistance au Zimbabwe pour aider ce pays à reconstruire son économie. Nous sommes certains que ce sera le cas puisque la majorité des Etats Membres ont jusqu'ici bien soutenu la cause de la libération en Afrique australe.

22. Enfin, la Zambie ressent le plus vif plaisir à appuyer de tout cœur la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies. Le peuple du Zimbabwe, par ses représentants légitimes et authentiques, a exprimé des vœux qui doivent être respectés. Nous sommes certains que l'Assemblée générale sera unanime à admettre le Zimbabwe à l'Organisation.

23. M. CHOU Nan (Chine) [*interprétation du chinois*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout

d'abord, au nom de la délégation chinoise, d'exprimer à M. Ålgård toutes nos félicitations pour l'habileté exemplaire et le calme dont il a fait preuve dans l'exécution de ses tâches extrêmement difficiles pendant sa présidence au Conseil de sécurité au cours du mois de juin. Nous tenons également à vous féliciter cordialement, M. Romulo, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. En tant que l'un des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, vous avez apporté une contribution importante à la Conférence historique afro-asiatique, tenue à Bandung en 1955. Vous êtes également un bon ami du peuple chinois et étiez un ami du premier ministre Zhou Enlai. Nous sommes grandement honorés par votre présence à New York qui vous permet de présider personnellement aux travaux du Conseil pour le mois en cours. Pendant le peu de temps qui s'est écoulé depuis votre arrivée ici, vous avez d'ores et déjà contribué utilement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes convaincus que, sous votre présidence, le Conseil pourra s'acquitter de façon exemplaire des tâches importantes qui lui ont été confiées pour ce mois.

24. En même temps, nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à M. Mashingaidze, représentant de la République du Zimbabwe, nouvellement née, et au peuple héroïque du Zimbabwe.

25. Le 18 avril 1980, le Zimbabwe proclamait son indépendance. Le 17 juillet, M. Robert Mugabe, premier ministre du Zimbabwe a envoyé au Secrétaire général un télégramme demandant l'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies et dans lequel il faisait savoir que le Zimbabwe acceptait les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et s'engageait à s'en acquitter [S/14064]. De l'avis de la délégation chinoise, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, le Zimbabwe réunit les conditions nécessaires pour être admis à l'Organisation. Nous appuyons pleinement sa demande et sommes favorables à ce que le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale l'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies.

26. L'indépendance du Zimbabwe représente une grande victoire historique du peuple héroïque de ce pays qui a mené une lutte longue et inlassable avec l'appui des pays et peuples d'Afrique. Le peuple chinois se réjouit sincèrement de cette brillante victoire remportée par le peuple du Zimbabwe.

27. L'expérience heureuse du peuple du Zimbabwe dans sa victoire pour l'indépendance montre qu'aussi longtemps que les nations opprimées resteront unies elles pourront, à n'en pas douter, obtenir leur indépendance et leur libération par une lutte vaillante et tenace. Tout en menant la lutte armée, le peuple qui recherche sa libération n'exclut pas la quête d'une solution politique par voie de négociation. Cependant, une solution politique qui soit de l'intérêt du

peuple ne peut s'obtenir que sur la base de luttes prolongées et effectives. La victoire du peuple du Zimbabwe est un événement historique important qui aura des répercussions à longue portée en Afrique et dans le monde. Elle constitue un coup sérieux porté aux forces racistes de l'ensemble de l'Afrique australe et un grand encouragement pour les peuples de Namibie et d'Azanie qui sont engagés dans la lutte pour la libération nationale. On peut prédire qu'à la suite de l'indépendance du Zimbabwe, un nouvel élan se manifesterait dans les luttes de libération nationale en Afrique australe. En même temps, l'indépendance du Zimbabwe fournit les conditions favorables pour la consolidation de l'indépendance nationale des Etats africains de première ligne et pour le développement de leurs économies nationales. Elle est également d'une grande importance pour la stabilisation de la situation dans la région et le maintien de la sécurité dans l'ensemble de l'Afrique.

28. Sous la direction du premier ministre Mugabe, le Gouvernement du Zimbabwe prend des mesures actives et constantes pour consolider son indépendance nationale, développer son économie et sa culture nationales, appuyer la juste cause des autres peuples d'Afrique australe et promouvoir ses relations amicales avec d'autres pays du tiers monde et tous les pays épris de paix. Nous souhaitons sincèrement au peuple du Zimbabwe de nouveaux succès dans sa juste lutte pour le renforcement de son unité, son opposition à l'impérialisme, au racisme et à l'hégémonie, la sauvegarde de son indépendance nationale et de sa souveraineté d'Etat et l'édification de sa propre nation.

29. A l'occasion de la proclamation de l'indépendance du Zimbabwe, Ye Jianying, président du Comité permanent du Congrès populaire national, a envoyé un télégramme au président Canaan Banana, et Hua Guofeng, premier ministre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine a envoyé un télégramme au premier ministre Mugabe, félicitant chaleureusement le Gouvernement et le peuple du Zimbabwe. Le peuple chinois et le peuple zimbabwéen ont toujours sympathisé et se sont soutenus mutuellement au cours de luttes communes prolongées. Après l'indépendance du Zimbabwe, les relations amicales et de coopération entre la Chine et le Zimbabwe feront certainement des progrès fructueux sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique.

30. Nous croyons fermement que dès son admission à l'Organisation des Nations Unies, le Zimbabwe apportera une contribution positive à la réalisation des buts et principes de la Charte, de concert avec tous les pays du monde épris de justice et de paix.

31. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, c'est avec plaisir que ma délégation adresse des félicitations au Ministre des affaires étrangères

de la République des Philippines, pays avec lequel la République démocratique allemande entretient des relations de plus en plus étroites de coopération amicale, à l'occasion de son accession aux lourdes fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous sommes convaincus que le grand savoir-faire diplomatique et la riche expérience que vous avez acquis au cours de vos activités à l'Organisation des Nations Unies — car vous faites partie des fondateurs — seront d'une valeur inestimable lorsqu'il s'agira de traiter les questions dont s'occupe actuellement le Conseil de sécurité. Nous nous félicitons à l'idée de poursuivre avec vous une coopération féconde. En même temps, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier M. Ole Ålgård du vaste travail qu'il a accompli avec tant de sagacité en tant que président du Conseil au mois de juin, mois marqué par une activité considérable.

32. La délégation de la République démocratique allemande note avec plaisir que le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une décision recommandant à l'Assemblée générale que la République du Zimbabwe soit admise à l'Organisation des Nations Unies.

33. Fidèle aux principes fondamentaux de sa politique étrangère, dont les buts sont la paix, la détente et le progrès social et guidée par le désir de donner un soutien actif à la lutte que mènent les peuples d'Afrique afin de libérer complètement le continent de toutes les formes et de toutes les manifestations d'occupation et d'exploitation étrangères et racistes, ma délégation a voté en faveur de cette décision.

34. L'admission de la République du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies vient couronner de succès la lutte pleine de lourds sacrifices que le peuple du Zimbabwe a dû mener pendant tant d'années sur les plans politique et diplomatique aussi bien que dans le domaine militaire en vue de son indépendance nationale et de son autodétermination. La proclamation de la République du Zimbabwe a permis d'éliminer l'un des derniers des territoires coloniaux du continent africain. La victoire historique du peuple zimbabwéen est également devenue possible grâce à la solidarité agissante de ses amis du continent africain et du reste du monde qui, à l'inverse de certains Etats qui collaboraient avec le régime raciste de Rhodésie du Sud, ont prêté main forte à ce peuple pendant ses années d'épreuves.

35. La République démocratique allemande a toujours attaché une grande importance aux événements dans le continent africain et à la lutte des peuples africains pour parvenir à la paix, notamment celle du peuple zimbabwéen, et depuis le début a donné soutien et assistance à ces peuples. La solidarité anti-impérialiste avec tous les peuples qui luttent pour leur libération nationale et sociale est partie indivisible de la politique étrangère socialiste de la République démocratique allemande.

36. A la suite de la victoire du peuple du Zimbabwe, la lutte de libération menée par les peuples d'Afrique australe a été marquée de nouveaux succès. La République démocratique allemande se félicite de l'écrasante victoire électorale de la Zimbabwe African National Union, y voyant la nette expression du désir du peuple zimbabwéen de connaître la justice, l'indépendance nationale et la souveraineté. La République démocratique allemande est et sera toujours disposée à aider la République du Zimbabwe dans son développement.

37. Il est indubitable cependant que la République du Zimbabwe, en pleine conformité des principes et des objectifs de l'Organisation des Nations Unies, se conformera scrupuleusement aux obligations découlant de la Charte. Ma délégation exprime sa conviction que la République du Zimbabwe, en tant qu'Etat Membre de l'Organisation, contribuera de la manière la plus utile à la réalisation des objectifs fondamentaux auxquels répondent les activités de l'Organisation : préserver et consolider la paix et la sécurité sur notre terre.

38. Aujourd'hui déjà, l'élimination du régime raciste de Rhodésie du Sud et l'évolution de la situation en République du Zimbabwe se font favorablement sentir sur les relations internationales. En même temps, la République du Zimbabwe vient renforcer les rangs des Etats qui, avec les mouvements de libération nationale d'Afrique australe, prennent résolument parti pour l'indépendance de la Namibie et contre la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud qui met la paix en danger.

39. La République démocratique allemande souhaite la bienvenue aux représentants du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies et leur souhaite les plus grands succès dans l'exercice des fonctions qu'ils auront à remplir au sein de l'Organisation. La République démocratique allemande tient à assurer les représentants de la République du Zimbabwe de son désir de coopérer avec eux dans la quête de la paix, de la détente, de la liberté et de l'indépendance des peuples.

40. M. FUTSCHER PEREIRA (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un privilège et un grand honneur pour moi que de vous adresser, à vous qui fûtes l'un des signataires de la Charte et fondateurs de notre Organisation, les salutations cordiales de la délégation portugaise. Il ne saurait y avoir de meilleur représentant pour présider les délibérations de cet organisme que M. Carlos Romulo. Nous avons vu au cours des années avec quelles extraordinaires qualités d'homme d'Etat vous avez dirigé la politique étrangère de votre pays pendant des périodes de grande tension internationale, et vos avis sont hautement estimés partout. Nous sommes donc très heureux de vous voir présider nos délibérations. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Ålgård, de la Norvège, pour

les qualités remarquables dont il a fait preuve en dirigeant les travaux du Conseil pendant son mandat. Nous prions sa délégation de bien vouloir lui transmettre notre reconnaissance et nos remerciements.

41. Passant maintenant à la question à l'ordre du jour, la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies, je ne puis qu'exprimer notre profonde satisfaction de voir que la question de la Rhodésie du Sud disparaît de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Mais à notre avis, ce qui est encore plus important, c'est qu'après de longues années de souffrances, le peuple du Zimbabwe a finalement trouvé la paix.

42. Tous les peuples de bonne volonté ont accueilli avec une grande joie la signature à Londres, en décembre 1979², de l'accord de Lancaster House qui mettait fin à la rébellion en Rhodésie du Sud, ouvrant ainsi la voie à l'accession du Zimbabwe à l'indépendance. Un pays ravagé par la guerre pouvait dès lors concentrer tous ses efforts sur la promotion du bien-être de son peuple dans la paix et dans l'harmonie; cette entreprise s'est déroulée dans un tel esprit de compréhension mutuelle et de réconciliation qu'aucun secteur de la population n'a été mis à l'écart dans la tâche de reconstruction nationale, et ce fait en soi mérite notre admiration et nos éloges.

43. L'indépendance du Zimbabwe constitue, à notre avis, un jalon dans l'histoire de la lutte des peuples pour la dignité et la liberté d'expression politique. Le peuple et les dirigeants du Zimbabwe ont donné un excellent exemple et ont montré au monde qu'un règlement des conflits est toujours possible grâce à des moyens pacifiques et à la négociation, même lorsque la situation semble être désespérée.

44. L'indépendance du Zimbabwe a été avant tout la victoire du peuple de ce pays et un témoignage de la maturité, du bon sens et de la sagesse de ses dirigeants, à qui nous présentons nos salutations les plus cordiales et les plus fraternelles en cette occasion. Nous tenons également à saisir cette opportunité pour renouveler notre promesse de coopérer avec le peuple du Zimbabwe dans les tâches difficiles qui l'attendent.

45. C'est avec ces considérations à l'esprit que la délégation portugaise a appuyé de tout cœur la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies, parce que nous sommes certains que le Zimbabwe apportera une précieuse contribution à la cause de la paix et de la justice dans le monde, qui est l'un des objectifs fondamentaux de notre Organisation.

46. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous saluer chaleureusement, vous qui êtes un grand diplomate, un dirigeant politique des Philip-

Unies, et de vous souhaiter plein succès dans l'exercice des fonctions pleines d'honneur et de responsabilité de président du Conseil de sécurité. Je voudrais également exprimer l'espoir que les relations entre l'Union soviétique et les Philippines continueront de se développer pour le bien de nos deux peuples.

47. Au nom de la délégation de l'Union soviétique, je voudrais également dire notre reconnaissance au Président du Conseil de sécurité pour le mois de juin, M. Ålgård; sous sa direction compétente, le Conseil a examiné une série de questions importantes touchant la situation au Moyen-Orient, en Afrique australe et à Chypre.

48. La délégation de l'Union soviétique a appuyé avec beaucoup de plaisir la demande d'admission de la République du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que cet Etat répond entièrement à tous les critères applicables aux Etats Membres de l'Organisation.

49. Le 18 avril 1980, l'âpre lutte que le peuple du Zimbabwe avait menée pendant tant d'années pour son indépendance a été couronnée par la victoire des forces nationales et patriotiques. De la carte de l'Afrique, on a vu disparaître la Rhodésie, l'une des citadelles du racisme, dont le nom même, comme tête de pont du colonialisme, constituait un outrage pour la population noire du pays. La victoire décisive des patriotes du Zimbabwe, sous la conduite du Front patriotique, a réduit à néant les tentatives faites par les racistes et les impérialistes pour imposer à la population un régime fantoche, a ouvert une page nouvelle dans l'histoire du Zimbabwe et a créé les conditions nécessaires pour l'édification d'un Etat authentiquement indépendant et souverain.

50. Le jour de la proclamation de l'indépendance de la République du Zimbabwe, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, Leonid Brejnev, et le Président du Conseil des Ministres de l'Union soviétique, Aleksei Kossyguine, ont envoyé aux dirigeants du Zimbabwe un télégramme qui disait :

“Au nom du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique, du Gouvernement soviétique et du peuple de notre pays, et en notre nom personnel, nous vous adressons, à vous, et à tout le peuple du Zimbabwe, des félicitations très sincères à l'occasion de la proclamation de l'indépendance de votre pays et nos bons vœux de succès dans l'édification d'une vie nouvelle.

“La victoire du peuple zimbabwéen dans sa lutte héroïque contre le joug du colonialisme et du racisme, sous la conduite du Front patriotique du Zimbabwe et avec le soutien des forces progressistes du monde entier, a écrit une page nouvelle et

glorieuse dans l'histoire de la libération de l'Afrique des chaînes du colonialisme et du racisme. L'Union soviétique s'est toujours prononcée pour le peuple zimbabwéen. Par ses paroles et par ses actes, elle a manifesté sa solidarité à l'égard de la lutte de libération qui a duré tant d'années.

“Suivant une politique étrangère léniniste de paix et s'inspirant dans ses relations avec les Etats des principes de l'égalité et du respect mutuel, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, l'Union soviétique déclare solennellement reconnaître la République du Zimbabwe en tant qu'Etat souverain et indépendant et se déclare disposée à établir avec elle des relations diplomatiques et à procéder à l'échange de représentants diplomatiques au niveau des ambassades.

“Nous exprimons l'espoir que des relations d'amitié et de coopération se développeront entre l'Union soviétique et la République du Zimbabwe pour le bien de nos peuples, dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.”

51. Maintenant que le Conseil de sécurité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'admettre la République du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies, nous ne pouvons manquer de songer qu'à côté du soutien décisif apporté à sa lutte de libération par le peuple du Zimbabwe lui-même, sous la conduite du Front patriotique, un rôle important a été joué dans cette victoire par le soutien international de toutes les forces progressistes du monde. Pour ce qui est de l'Union soviétique, elle a donné toute l'aide possible à la lutte du peuple zimbabwéen pour la liberté et l'indépendance. Ce soutien a été apporté par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, de même que par d'autres voies. L'Organisation, notamment le Conseil de sécurité, a adopté bon nombre de décisions importantes pour défendre le droit inaliénable du peuple du Zimbabwe à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance et pour appuyer sa lutte légitime contre le régime raciste imposé par la minorité. Si ces décisions avaient été respectées par tous les membres du Conseil, la voie qui a mené le peuple du Zimbabwe à l'indépendance aurait été beaucoup plus courte.

52. Le processus de transition d'un passé colonial à la réalisation d'une indépendance authentique n'est jamais simple. La jeune République se trouve maintenant devant des problèmes pressants et aigus engendrés par son passé colonial. Même maintenant, le régime raciste de Pretoria n'a pas abandonné ses plans d'intervention armée directe dans les affaires du Zimbabwe; il a menacé ouvertement de recourir à la force au cas où la politique du Zimbabwe ne lui conviendrait pas. Voilà pourquoi l'OUA, saluant la victoire du Front patriotique, a très légitimement attiré l'attention sur la persistance d'une menace à l'indé-

pendance du Zimbabwe. Dans ces conditions, l'avenir du peuple du Zimbabwe et son évolution dans la voie de l'édification d'une vie nouvelle dépendront de beaucoup de l'unité et de la solidité des forces patriotiques ainsi que de leur aptitude à repousser et déjouer les visées des impérialistes et des racistes.

53. La délégation de l'Union soviétique se déclare convaincue que l'admission de la République du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies représentera un pas important vers le parachèvement de la décolonisation du continent africain. Elle contribuera aussi à l'universalité de l'Organisation.

54. La délégation de l'Union soviétique salue cordialement les représentants de la République du Zimbabwe qui se trouvent dans la salle à l'occasion de l'adoption unanime de la recommandation du Conseil de sécurité. Nous exprimons l'espoir qu'il s'établira entre nos délégations à l'Organisation des Nations Unies des relations de coopération féconde qui contribueront à la réalisation des nobles objectifs et des principes de l'Organisation.

55. M. HUSSON (France) : Monsieur le Président, permettez-moi, à mon tour, de vous féliciter vivement pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de juillet. Mieux que beaucoup d'autres, vous connaissez cette institution, puisque vous êtes l'un des hommes d'Etat qui ont participé à sa création. Nul n'oublie, en effet, que vous avez été, en 1945, l'un des pères de la Charte de San Francisco, qui a créé l'Organisation des Nations Unies, dont votre pays est un Membre fondateur. En outre, vous avez déjà présidé le Conseil à plusieurs reprises, avec une distinction particulière et chacun reconnaît les qualités que vous montrez à la tête de la diplomatie de votre pays. Ma délégation se réjouit du privilège de participer au débat d'aujourd'hui sous votre présidence.

56. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Ålgård, qui a assuré la présidence du Conseil au cours d'une période particulièrement chargée. Son expérience, sa sagesse et sa compréhension nous ont permis de mener à bien de façon exemplaire plusieurs débats très importants.

57. Le Conseil de sécurité vient de recommander à l'unanimité à l'Assemblée générale l'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies. La France accueille avec grande satisfaction la demande d'adhésion présentée par le Gouvernement de Salisbury. Celle-ci marque une date importante dans l'histoire de l'Afrique et dans celle de l'Organisation; elle clôt un chapitre douloureux de l'histoire de la décolonisation et aussi un chapitre difficile, mais riche d'enseignements, de l'action du Conseil de sécurité.

58. La fin des hostilités, puis l'organisation d'élections libres et enfin l'accession du pays à l'indépen-

dance ont pu être menées à bien grâce à un immense effort de compréhension mutuelle qui nécessitait intelligence, détermination et foi dans l'avenir. Il convient de féliciter sans réserve le Premier Ministre du Zimbabwe et son gouvernement pour la maîtrise et l'esprit de conciliation avec lesquels ils ont pris en main le destin de l'ancienne Rhodésie du Sud et celui de tous les hommes qui entendent partager de bonne foi l'avenir d'un pays nouveau. Ma délégation associe dans le même hommage les responsables de cet avènement : le Gouvernement du Royaume-Uni, qui a su faire face, dans les circonstances que l'on connaît, à ses responsabilités de Puissance administrante, ainsi que les Etats de première ligne et ceux du Commonwealth pour le rôle important et réaliste de médiateur qu'ils ont joué; enfin, les dirigeants africains de tous les mouvements politiques du Zimbabwe qui, pendant de longues années, ont lutté pour l'indépendance de leur pays et qui ont finalement donné au monde un exemple de sagesse et de démocratie que nous n'oublierons pas.

59. En recevant le Zimbabwe en tant que nouvel Etat Membre, l'Organisation des Nations Unies se rapprochera encore plus de l'un de ses objectifs fondamentaux, celui de l'universalité. Le nouvel Etat, indépendant depuis le 17 avril, s'est engagé à respecter les dispositions de la Charte. Non seulement il remplit les conditions requises pour l'admission à l'Organisation, mais il en deviendra — ma délégation en est convaincue — un Membre actif et influent.

60. La France, pour sa part, est prête à respecter la souveraineté et l'indépendance du Zimbabwe, de même que les objectifs et le type de société que sa population choisira. C'est dans cet esprit qu'elle offre sa coopération au nouvel Etat dans toute la mesure où celui-ci la souhaiterait. Pour ce qui la concerne, la France espère que ce nouvel Etat pourra rejoindre bientôt les rangs des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires, avec la Communauté économique européenne, des accords de Lomé.

61. Avant de terminer, la délégation française voudrait enfin adresser ses plus vives félicitations au Premier Ministre ainsi qu'aux membres du Gouvernement du Zimbabwe, et elle formule pour le nouvel Etat et pour son peuple ses vœux chaleureux de bonheur et de prospérité.

62. M. NEIL (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse et honorée de vous féliciter et d'exprimer sa satisfaction de vous voir assumer la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Bien que nous n'ayons pas eu beaucoup de séances, nous avons tiré grand profit de votre expérience et de vos sages avis au cours de nos contacts et votre seule présence ici a rehaussé la dignité et le prestige du Conseil. Nous adressons également nos félicitations à M. Ålgård, de la Norvège, pour avoir assuré avec compétence la présidence du Conseil au cours du mois de juin.

63. Nous participons aujourd'hui à un processus historique qui, pour l'Afrique, a commencé sérieusement il y a un peu plus de 20 ans et qui, au cours des années suivantes, a débouché sur l'indépendance de 50 Etats, qui ont été admis à l'Organisation des Nations Unies. Le processus de décolonisation en Afrique s'est déroulé, pour certains, sans heurts et pacifiquement, et pour d'autres, il a été difficile et long. Dans le cas du Zimbabwe, le chemin de l'indépendance a été marqué par les souffrances, les effusions de sang et les sacrifices du peuple du Zimbabwe ainsi que des Etats voisins qui se sont tenus à ses côtés dans sa lutte. Nous sommes heureux que ce triste chapitre de la décolonisation de l'Afrique soit maintenant clos et que les espoirs exprimés en de si nombreuses occasions dans les débats et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies aient été réalisés. Le peuple jamaïcain a toujours appuyé fermement le peuple du Zimbabwe, et nous saisissons cette occasion pour saluer une fois encore le peuple zimbabwéen à l'occasion de sa grande victoire.

64. Après les nombreuses années de guerre qui ont ravagé le pays, le Zimbabwe fait face à de nombreux problèmes et nous espérons que la communauté internationale l'aidera à les résoudre. Nous connaissons également les efforts de ses dirigeants, avec à leur tête le président Mugabe, pour panser les blessures infligées par la guerre et pour reconstruire la nation. La Jamaïque est certaine que la sagesse politique dont on a fait preuve pour faire face aux difficultés de la guerre sera utilisée avec efficacité pour résoudre les problèmes de la reconstruction, du relèvement et du développement de la nation zimbabwéenne. En accueillant le Zimbabwe dans nos rangs, nous devons rappeler que l'on ne saurait continuer à refuser d'octroyer aux peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud leur liberté et leur indépendance. Il devient chaque jour de plus en plus manifeste que le régime raciste minoritaire blanc en Afrique est voué à l'échec et que la lutte continuera avec dynamisme jusqu'à ce que ce fléau soit totalement éliminé d'Afrique.

65. La demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies jouit de l'appui sincère et sans réserve de ma délégation et du Gouvernement et du peuple jamaïcains. L'entrée du Zimbabwe à l'Organisation contribuera à la réalisation du principe de l'universalité, envers lequel l'Organisation des Nations Unies s'est engagée, et nous sommes certains que cette nouvelle nation apportera une contribution importante à nos efforts en vue d'édifier un ordre mondial fondé sur la paix et la justice. La Jamaïque et le Zimbabwe ont des intérêts et des aspirations communs en tant que pays en développement et en tant que membres du mouvement des pays non alignés; nous comptons coopérer étroitement, au sein de l'Organisation des Nations Unies, à la réalisation de nos objectifs communs.

66. M. KAISER (Bangladesh) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais vous

adresser mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, surtout en raison des relations étroites et cordiales qui unissent nos deux pays et qui ont été amplement démontrées lors de la visite du président Ziaur Rahman, du Bangladesh, à votre grand pays, les Philippines.

67. En présidant le Conseil, non seulement vous apportez ici votre sagesse et votre intelligence d'homme d'Etat mais vous conférez une dimension de plus à la dignité du débat puisque vous êtes l'un des signataires d'origine de la Charte des Nations Unies. Pour le Bangladesh, pour les membres du Conseil et pour la famille des nations, votre présidence revêt une signification particulière en raison de l'évolution de la situation dans le monde depuis la signature de la Charte dont les buts et principes sont maintenant contestés. Nous voyons en vous, non seulement le représentant d'un pays ami, mais également la preuve vivante de la nécessité continue de défendre les principes et les objectifs de la Charte pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

68. Je voudrais profiter de cette occasion, pour adresser nos plus sincères remerciements à M. Ålgård, un ami personnel, homme très éminent et très remarquable, représentant de la Norvège, pays avec lequel le mien partage l'objectif du maintien de la paix et de la stabilité dans le monde et du progrès de l'humanité. Nous sommes très reconnaissants à M. Ålgård, qui a dirigé les travaux du Conseil avec tant de sagesse et de savoir-faire le mois dernier.

69. "C'était une joie ce matin d'être en vie, mais être jeune était le paradis même", a dit le poète à un moment de l'histoire qui se déroulait dans un passé pas très lointain, donnant un sens et un but aux valeurs que nous chérissons tous en tant qu'êtres humains civilisés. Aujourd'hui, nous devons nous réjouir et non pas nous livrer à des récriminations; c'est un jour d'accomplissement; c'est un jour de réengagement; c'est le jour où il convient de rendre hommage aux combattants de la liberté du Zimbabwe qui ont donné leur vie pour réaliser une patrie indépendante et souveraine : le Zimbabwe. C'est le jour où nous saluons les combattants héroïques qui, en répandant leur sang, en faisant preuve d'une volonté inébranlable, ont apporté l'aurore d'une liberté nouvelle à l'esprit humain avide de paix et de progrès. Nous saluons tout le peuple du Zimbabwe, quelles que soient le caste, la couleur et la croyance qu'il représente, parce qu'il est libre et maître de son destin.

70. Le monde entier est témoin, y compris dans le Conseil de sécurité, de la naissance d'un nouveau pays, un pays doté de vastes ressources naturelles et d'un peuple dont la volonté de défendre sa liberté a été prouvée sans l'ombre d'un doute. Avec cet ensemble rare d'abondance naturelle et d'un peuple

dévoué, dirigé par M. Mugabe, l'avenir du Zimbabwe s'annonce sous les couleurs les plus riantes.

71. Nous rendons hommage aux Etats de première ligne, l'Angola, la Zambie, le Botswana, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie, qui ont subi le choc de l'attaque implacable du dénommé Zimbabwe-Rhodésie et de l'Afrique du Sud. Les Etats de première ligne ont donné un exemple rare dans les annales de l'histoire en payant en vies humaines et en ressources matérielles l'indépendance d'un autre pays frère. Nous devons notre reconnaissance et notre gratitude aux peuples de ces grandes nations pour la lutte héroïque qu'ils ont menée contre les régimes illégaux en se tenant aux côtés du peuple éprouvé du Zimbabwe. Ils n'ont pas faibli; ils n'ont pas hésité; ils sont restés indomptables. C'est un jalon historique de la civilisation humaine puisque la paix a été réalisée et que le transfert du pouvoir dans la paix a été possible par un processus d'élections au suffrage des adultes — après que les martyrs eurent sacrifié leur vie dans ce but. Un chapitre nouveau s'ouvre, une page glorieuse de l'histoire a été écrite par les combattants de la liberté du Zimbabwe, par les dirigeants des Etats de première ligne et, avant tout, par les peuples de l'ensemble de l'Afrique. Le Bangladesh est fier d'avoir fait un apport modeste mais constructif à cette réalisation.

72. A l'Organisation des Nations Unies même, nous apprécions le rôle constructif joué par le Président de l'Assemblée générale, M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, le Secrétaire général, M. Clark, du Nigéria, M. N'Dong, du Gabon et M. Oumarou, du Niger.

73. Nous ne pouvons nous permettre de méconnaître le rôle joué par le Gouvernement britannique, autorité coloniale, pour la manière dont il a traité la situation lors des négociations de Lancaster House; il a fait preuve de qualités exceptionnelles de diplomatie et de hauteur de vues en mettant fin à la déclaration unilatérale d'indépendance par des moyens pacifiques. De même, l'accord de Lancaster House² a fait comprendre à tous qu'un dialogue conduit d'une manière positive en vue de réalisations à long terme est la politique à adopter plutôt que la myopie d'une approche visant une gratification intéressée à court terme.

74. La réalisation de l'indépendance par le Zimbabwe et l'affirmation de ses droits montrent que le racisme n'a plus de place dans le monde; le racisme est anachronique, inacceptable et haïssable. Voilà pourquoi nous l'avons rejeté et nous le rejetons à nouveau au Conseil. C'est dans ce contexte que notre délégation a toujours soutenu la lutte héroïque du peuple de la Namibie, avec sa patience, sa persévérance, sa sagesse et, avant tout, son sens de l'histoire. Ce peuple a consenti aux dernières exigences du régime sud-africain. Une montagne d'intolérance, de haine, d'injustice et de déraison sépare les Sud-Africains racistes du peuple de la Namibie épris de

liberté. Le monde sera meilleur lorsque le régime sud-africain se prêtera au règlement négocié, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, et le plus tôt sera le mieux.

75. La leçon de l'histoire est claire : l'exploitation, les préjugés, l'injustice et l'intolérance seront vaincus car ce sont les forces de l'obscurité. Point n'est besoin pour moi d'être devin pour prédire qu'aussi vrai que le soleil se lèvera demain, les peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud seront bientôt libres — et souhaitons qu'ils le soient sans connaître la mort et la destruction.

76. La délégation du Bangladesh est fière d'être associée à la décision du Conseil de sécurité recommandant à l'Assemblée générale l'admission du Zimbabwe en tant que 154^e Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement a toujours eu pour politique, pour servir les objectifs de l'autodétermination et de l'universalité, de donner son plein appui à tout Etat demandant son admission à l'Organisation. Nous nous sommes félicités de la demande d'admission du Zimbabwe, fermement convaincus qu'il était entièrement qualifié pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte.

77. Je ne retiendrai pas davantage le Conseil. Si j'ai manifesté une certaine émotion, je pense que vous me comprendrez. L'heure est à l'exubérance; l'heure est à la joie. Nous sommes passés par une expérience semblable, c'est pourquoi nous ne comprenons que mieux. Me tournant vers ma droite, j'aperçois mon frère, Paul Lusaka, et je comprends fort bien ce qu'il ressent aujourd'hui. La lueur d'espoir et d'espérance que je vois briller dans ses yeux devrait être le phare qui éclairera notre route à l'avenir. Ce n'est pas seulement l'avenir du Zimbabwe qui est assuré, mais celui de la Namibie, de l'Afrique du Sud et du monde entier. Nous prions pour que cet avenir soit marqué par la paix et la stabilité, pour qu'il soit exempt de rivalités entre Etats et de craintes; pour que ce soit un avenir où toutes les nations, grandes et petites, puissent vivre ensemble et que tous les peuples, quelles que soient leur couleur, leur caste, leur croyance, quelles que soient leurs différences culturelles, sociales et économiques, partagent des valeurs communes et vivent sans crainte ni préjugé dans la paix et l'harmonie.

78. M. OUMAROU (Niger) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter, non seulement pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité mais aussi pour la foi peu commune que vous mettez dans l'Organisation des Nations Unies. Arrivé de vos lointaines Philippines, malgré votre grand âge, vous n'avez cessé depuis un mois de multiplier les contacts, de prendre des avis, de formuler des suggestions pour une meilleure efficacité des Nations Unies. Et vos conseils étaient d'autant plus pertinents et pénétrants que vous faisiez partie de l'équipe éminente et clairvoyante qui conçut et élaborait la Charte

des Nations Unies. Je suis heureux que cette occasion me soit offerte pour vous témoigner, Monsieur le Président, ma très profonde admiration.

79. C'est en ma double qualité de Président du Groupe africain pour ce mois de juillet qui s'achève et de représentant de mon pays, le Niger, que je prends la parole aujourd'hui pour appuyer très fermement la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies. Voilà donc un nouvel Etat qui émerge dans le concert des nations; voilà une jeune nation qui, par la vaillance de ses mouvements de libération, la mobilisation et la détermination de son peuple et sa foi inébranlable dans les idéaux de justice et de liberté, a arraché de haute lutte sa souveraineté et vient aujourd'hui, toute rancœur oubliée, frapper à la porte de l'Organisation des Nations Unies.

80. L'indépendance du Zimbabwe mérite en effet un chapitre à part dans l'histoire de la libération du continent africain. Comme hier l'Angola, le Mozambique, la Guinée-Bissau et le Cap-Vert, elle fut arrachée dans les larmes et le sang, les tortures de toutes sortes, les emprisonnements arbitraires et une répression aveugle qui n'épargnaient ni les civils ni les villageois. Nous avons eu l'opportunité de dire ici-même l'inanité de ces actes, leur inhumanité, leur contradiction avec les idéaux de la Charte, affirmant notamment que le cours de l'histoire est irréversible et que la lutte d'un peuple pour la liberté a beau se prolonger dans le temps, elle finit toujours en triomphe dans la libération.

81. Le mérite du Zimbabwe nouveau, celui que nous nous apprêtons à accueillir aujourd'hui, est d'avoir, dès la proclamation de son indépendance, donné une belle leçon de maturité et de responsabilité à ceux qui, au-dedans et au-dehors, continuaient encore à croire qu'au Zimbabwe les Noirs sont des loups pour les Blancs et qu'un Zimbabwe indépendant, privé du génie des colons blancs, sombrerait tout bonnement dans le chaos.

82. Mais un autre mérite de ce jeune Etat est d'avoir fait montre de pragmatisme, en confortant les Blancs dans leurs droits démocratiques, en protégeant leur sécurité et leurs biens et en tâchant autant que possible de les associer aux affaires du pays. Rendons donc hommage à Mugabe, à son équipe et à son peuple. Rendons hommage au sens de l'Etat de ce patriote trop longtemps incompris et qui se révèle aujourd'hui au monde avec des qualités dignes des dirigeants les mieux aguerris.

83. L'Afrique en tout cas ne regrette pas d'avoir apporté tout son appui, toute son assistance et toute sa solidarité au Front patriotique et au Zimbabwe que ce Front incarne. Elle se félicite du déroulement actuel des choses dans ce pays, et tient à redire toute son admiration devant les dirigeants que le Zimbabwe s'est librement et démocratiquement donnés. Mais c'est l'heure aussi pour l'Afrique de dire sa recon-

naissance à l'immense majorité de la communauté internationale, et singulièrement à l'Organisation des Nations Unies tout entière et au Secrétaire général qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour aboutir à la libération du Zimbabwe.

84. Enfin, il ne serait certainement pas juste de taire en une occasion aussi solennelle le rôle joué par le Royaume-Uni qui, dans un sursaut décisif de responsabilité, facilita et accéléra courageusement le dénouement de l'imbroglio zimbabwéen.

85. L'Afrique, par ma voix, demande donc formellement et unanimement l'admission du Zimbabwe au sein de l'Organisation des Nations Unies. Elle est d'ores et déjà convaincue que ce pays, qui a déployé tant de qualités, qui a tant lutté pour la liberté, pour la dignité et pour la souveraineté, saura à tous égards œuvrer dans l'esprit de la Charte, apportant ainsi une contribution inestimable à la défense des principes et des idéaux que nous défendons.

86. M. MUÑOZ LEDO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Nos travaux sont aujourd'hui présidés par un homme qui est le symbole de l'Organisation des Nations Unies — M. Carlos P. Romulo, dont l'activité infatigable et créatrice est intimement liée à la vie de l'Organisation et à son impulsion démocratique d'origine. Je vous prie, Monsieur le Président, de croire à l'hommage sincère de la délégation du Mexique. Vous savez à quel point nous vous respectons et combien nous vous aimons dans notre pays; vous savez aussi à quel point votre image s'identifie pour nous à celle des Philippines. Nous reconnaissons en vous le promoteur principal des relations d'amitié et de coopération établies entre nos deux nations dans les temps modernes.

87. Nous disons à nouveau à M. Ole Ålgård, représentant de la Norvège, combien nous avons apprécié l'autorité et l'habileté exceptionnelles avec lesquelles il a dirigé nos travaux au cours du mois de juin et nous l'en remercions vivement.

88. Nous avons été convoqués pour nous acquitter d'un devoir agréable. Conformément au paragraphe 2 de l'Article 4 de la charte, le Conseil de sécurité doit recommander à l'Assemblée générale l'admission des Etats Membres. En l'occurrence, il s'agit du Zimbabwe, dont le peuple a prouvé que non seulement il est épris de paix mais qu'il respecte aussi avec grandeur les principes de l'Organisation.

89. Avec l'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies, nous constatons qu'une grande lutte menant à l'indépendance politique est terminée et qu'un nouvel Etat se joint à l'effort fait pour arriver à l'égalité et à la libération de l'homme auxquelles nous sommes tous attachés. Il convient maintenant de respecter scrupuleusement et d'appuyer, au moyen d'une coopération internationale désintéressée, les efforts du Zimbabwe pour son propre développement.

90. Cet acte constitue également une reconnaissance de la capacité de négociation dont ont fait preuve les parties intéressées à un conflit qui est allé jusqu'à mettre en danger la sécurité internationale, ainsi que du sacrifice et de la solidarité tenace manifestés par les peuples africains dans la lutte menée pour la liberté, contre le racisme et une oppression séculaire.

91. L'Organisation des Nations Unies se fait honneur chaque fois qu'elle consacre le droit d'un peuple à l'autodétermination. Près de la moitié des Membres actuels de la communauté internationale ont conquis leur indépendance au cours de l'existence de l'Organisation. C'est peut-être là notre plus grande réalisation. Nous ne devons donc pas faiblir au cours des années à venir, jusqu'à ce que tous les peuples ayant droit à l'autodétermination l'aient conquise. Tant que cela ne serait pas fait, la paix ne pourra pas s'appuyer sur des bases solides et durables. Nous sommes certains que le prochain pas dans cette voie sera l'admission de la Namibie.

92. En tant que représentant d'un pays latino-américain, je dois souligner une fois encore la tâche accomplie par notre région depuis les origines de l'Organisation des Nations Unies en appuyant de façon décidée les mouvements d'indépendance de tous les continents, qui ont connu tant de difficultés dans le passé, mais qui, en fin de compte, ont transformé la géographie politique et morale du monde.

93. Ma délégation apporte son appui enthousiaste à la décision unanime que le Conseil de sécurité a prise et promet au peuple du Zimbabwe une coopération active et étroite dans cette nouvelle étape de son existence nationale. Nous félicitons cordialement son gouvernement pour les victoires remportées et nous lui souhaitons plein succès.

94. M. ESSAAFI (Tunisie) : La délégation tunisienne est heureuse de vous adresser, Monsieur le Président, ses vives félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant ce mois et de vous renouveler son désir de coopérer avec vous pour conduire nos travaux avec succès et avec diligence, grâce à vos éminentes qualités de diplomate et d'homme politique chevronné. Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer à votre prédécesseur, M. Ole Ålgård, représentant de la Norvège, notre estime et notre considération des efforts qu'il a déployés à la présidence du Conseil pour s'acquitter d'un mandat particulièrement lourd et qu'il a assumé avec autorité et un grand talent.

95. L'admission du Zimbabwe comme Membre de l'Organisation des Nations Unies a longtemps représenté une espérance. Sans avoir jamais douté de l'issue de son combat ni de la légitimité de son aspiration, nous avons toujours redouté les pièges du colonialisme, qui ont coûté tant d'écueils, de sacrifices et de retards que l'Afrique n'a cessé de subir dans un combat sans fin.

96. Le Zimbabwe a directement subi, au cœur de l'Afrique australe, l'épreuve du colonialisme doublé d'un régime d'oppression raciale. Il a remporté contre l'un et l'autre une victoire d'une netteté exemplaire. A l'appui de sa ténacité et de sa volonté de vaincre, l'Organisation des Nations Unies a apporté le soutien d'une majorité large et constante. L'Organisation n'a fait aucune concession aux manœuvres qui, sous quelque brèche qu'elles se glissent, tentent de briser l'unité et l'intégrité du combat de libération nationale et humaine d'un peuple. De ce fait, l'Organisation des Nations Unies partage cette victoire avec le peuple du Zimbabwe et se doit de l'associer désormais, en tant que membre pleinement responsable de la communauté internationale, à la réalisation des mêmes buts et principes pour lesquels nous continuons tous de nous dévouer, en particulier à l'égard de cette région de l'Afrique.

97. Tout en souscrivant à l'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité s'engage à son tour à étendre à cette jeune nation les droits et garanties auxquels aspirent tous les Etats Membres et qui tiennent à la préservation de leur indépendance, de leur sécurité et de leur développement, à l'abri des interventions étrangères. Le Conseil doit également assumer sa responsabilité totale à l'égard des violations des principes de la Charte qui entravent l'avènement de la paix dans cette région, en particulier la mise en œuvre du plan de règlement approuvé par l'Organisation des Nations Unies pour la Namibie, le respect impératif des droits de l'homme et la préservation de la sécurité de tous les Etats et de tous les peuples de la région. A ce titre, l'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies renforce la capacité de l'Organisation dans l'accomplissement de ses obligations, dans l'application des décisions qui la lient à l'égard des peuples de la région et dans le respect des principes universels de la Charte.

98. La Tunisie appuie en particulier la proposition d'inclure un point supplémentaire à l'ordre du jour de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale en vue d'assurer l'admission du Zimbabwe dès le mois prochain, avant même l'ouverture de la trente-cinquième session de l'Assemblée.

99. M. AASEN (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous voir à la présidence. Cela accroît assurément le prestige du Conseil de sécurité que d'être présidé par un homme d'Etat, un diplomate aussi respecté et aussi riche en expérience. Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de même que les autres membres du Conseil, des paroles aimables prononcées à l'endroit de M. Ålgård. Je me ferai un plaisir de lui transmettre vos paroles d'hommage, et je suis certain qu'il vous en saura gré à tous.

100. Ma délégation éprouve une satisfaction profonde à appuyer la demande d'admission du Zim-

babwe indépendant à l'Organisation des Nations Unies. A nos yeux, la séance actuelle du Conseil de sécurité est une séance historique. La demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies marque la fin d'une lutte héroïque pour l'indépendance et représente un nouveau pas très important vers la libération de l'Afrique australe.

101. L'indépendance du Zimbabwe devrait être une source de satisfaction pour tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation mondiale et tout particulièrement le Conseil de sécurité ont été mêlés de très près à la question de la Rhodésie du Sud. Il est certain que l'action concertée qui a suivi l'adoption de mesures concrètes par le Conseil, en vertu du Chapitre VII de la Charte, a contribué à la chute du régime minoritaire de Salisbury.

102. Cependant, le mérite revient avant tout à ceux dont le courage et la sagesse politique ont permis l'accord de Lancaster House². Nous songeons au Gouvernement britannique, qui a accueilli et guidé cette conférence historique; nous songeons aux pays du Commonwealth et aux Etats de première ligne, qui ont contribué, dans un esprit constructif, à un processus de négociation difficile, et, avant tout, nous songeons aux dirigeants du Front patriotique qui ont rendu possibles des compromis difficiles.

103. Mais pour le Zimbabwe, les bons vœux de toutes les nations ne suffisent pas. Il a besoin aussi du soutien matériel actif de la communauté mondiale pour mener à bien la tâche difficile qu'est la réinstallation de milliers de réfugiés et le relèvement politique, social et économique de la nation.

104. La Norvège, en ce qui la concerne, a toujours contribué sur le plan financier à la réinstallation des réfugiés. De même que par le passé nous nous sommes efforcés d'adoucir les souffrances de la guerre par une assistance humanitaire au Front patriotique, nous nous proposons de fournir une nouvelle assistance au processus de reconstruction. Une somme de 60 millions de couronnes norvégiennes, représentant plus de 12 millions de dollars des Etats-Unis, a déjà été prévue à cette fin par le Gouvernement norvégien, sous réserve de l'approbation du Parlement. Je promets au Gouvernement et au peuple du Zimbabwe notre coopération et notre soutien continus.

105. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Trop souvent le Conseil de sécurité se réunit pour traiter de questions sombres. Aujourd'hui, cependant, nous nous réunissons pour nous féliciter d'un événement qui est le bienvenu et qui s'est fait attendre trop longtemps : l'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies.

106. Il est bon, Monsieur le Président, que vous présidiez le Conseil de sécurité en cette occasion où il est démontré une fois de plus que l'autodétermina-

tion est l'une des réalisations les plus remarquables de l'Organisation des Nations Unies, que vous avez contribué à fonder et à laquelle vous continuez de contribuer.

107. L'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies sera l'aboutissement d'un effort long et difficile visant à établir dans une ancienne colonie africaine un gouvernement démocratique représentant tous les peuples de cette nation. Les Etats-Unis sont fiers d'avoir appuyé le processus qui a débouché sur des élections libres et justes au Zimbabwe et sur la naissance de ce nouveau Membre de la famille des nations. Nous sommes heureux que le Gouvernement des Etats-Unis ait été le premier à ouvrir une ambassade au Zimbabwe et le premier donateur à signer un accord d'aide avec le Zimbabwe. Nous espérons développer et renforcer nos rapports avec le Zimbabwe au cours des mois et années à venir.

108. L'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres peuvent également s'enorgueillir du rôle qu'ils ont joué dans la création de conditions qui ont rendu possible un règlement négocié au Zimbabwe. Un hommage particulier doit, bien entendu, être rendu à ceux qui ont participé le plus activement à la recherche d'une solution pacifique au Zimbabwe : les Britanniques, qui ont convoqué la conférence historique de Lancaster House, laquelle a engendré un règlement négocié, et qui ont surveillé le processus électoral avec les pays du Commonwealth, et les voisins de première ligne du Zimbabwe dont les efforts inlassables ont reflété la clairvoyance et l'équité qui doivent caractériser une diplomatie féconde.

109. Mais c'est le peuple du Zimbabwe qui a le plus lieu d'être fier car il a démontré à un monde sceptique qu'il est possible de résoudre des différends raciaux et politiques anciens et d'établir une société fondée sur les principes de la démocratie et de l'égalité raciale.

110. Les Etats-Unis se félicitent des efforts décidés du Premier Ministre, M. Mugabe, et de son gouvernement visant à créer au Zimbabwe une nation où ces idéaux sont traduits dans la réalité quotidienne. Nous ferons de notre mieux pour favoriser et appuyer ces efforts. Nous encourageons tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation elle-même à contribuer à ces efforts, en particulier en ce qui concerne le développement économique et social du Zimbabwe.

111. Pour sa part, le Zimbabwe peut apporter une contribution importante à la communauté mondiale par sa participation à l'Organisation des Nations Unies. Le Zimbabwe a d'ores et déjà commencé à jouer un rôle important dans les affaires de l'Afrique australe. Il s'est associé à d'autres Etats de la région pour promouvoir le développement économique et a participé, avec d'autres Etats de première ligne, les cinq puissances occidentales et d'autres, à des efforts visant à trouver une solution pacifique au problème irritant de la Namibie.

112. Tout aussi importante pour la cause de la paix mondiale est la contribution que le Zimbabwe a apportée et continue d'apporter par son exemple. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies cherchent des solutions aux problèmes politiques et économiques auxquels se heurtent les nations du monde et nous devrions considérer le Zimbabwe comme un phare. Son expérience unique nous démontre que l'on peut transformer les épées en socs de charrue et que les ennemis peuvent travailler comme des frères au bien commun.

113. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Japon que le Conseil a invité en vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

114. M. NISIBORI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier et de remercier les autres membres du Conseil de sécurité d'avoir donné au Japon l'occasion de prendre la parole devant le Conseil à propos de l'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies. De plus, la délégation du Japon tient à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Votre longue et illustre carrière d'homme d'Etat et de diplomate connu engendre notre profonde admiration et nous nous félicitons des rapports amicaux et féconds que connaissent nos deux pays. Ma délégation est particulièrement heureuse que l'importante question de l'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies se trouve débattue sous votre présidence éclairée.

115. L'Organisation des Nations Unies s'est longtemps efforcée de contribuer à la réalisation d'un Zimbabwe indépendant avec un gouvernement authentique par la majorité. Le fait que le Conseil de sécurité examine maintenant la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies est une source de profonde satisfaction. Le Japon est particulièrement heureux car l'indépendance du Zimbabwe a enfin été réalisée par des moyens pacifiques, venant après de longues années de conflit armé. Nous sommes certains que la solution de la question que l'on appelait "de Rhodésie du Sud" contribuera à n'en pas douter à la solution de la question de l'Afrique australe en général et à la paix, non seulement de l'Afrique mais du monde entier.

116. Traduisant cette conviction, le Gouvernement du Japon a envoyé M. Sadanori Yamanaka, ambassadeur extraordinaire, en mission spéciale aux cérémonies qui ont marqué le 18 avril 1980 l'indépendance du Zimbabwe. A ce moment-là, M. Yamanaka a remis au Président du Zimbabwe une lettre l'informant que le Japon reconnaissait officiellement le Zimbabwe. Le fait que ma délégation ait demandé à participer au présent débat démontre aussi l'estime dans laquelle nous tenons le Zimbabwe.

117. Ma délégation s'associe de tout cœur à la décision que vient de prendre le Conseil de recommander à l'Assemblée générale l'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que cette mesure est des plus opportunes maintenant que le Zimbabwe occupe sa place légitime importante en tant que nation indépendante de la communauté mondiale. Nous sommes certains que le Zimbabwe contribuera très utilement aux travaux de l'Organisation internationale.

118. Le Zimbabwe est un pays aux immenses possibilités. Si son peuple, dans un esprit de réconciliation nationale, se trouve uni pour édifier la nation, ses possibilités ne connaîtront pas de limites. Mon pays reconnaît pleinement l'importance du Zimbabwe; il est prêt à coopérer de son mieux aux efforts d'édification de la nation zimbabwéenne.

119. La récente visite faite au Japon par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, M. Simon Mzenda, a beaucoup contribué à la compréhension entre nos deux pays et à la consolidation de relations amicales et fécondes. Ma délégation se promet avec plaisir de travailler avec la délégation du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies.

120. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Roumanie, à qui le Conseil a adressé une invitation aux termes de l'article 37 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

121. M. MARINESCU (Roumanie) : J'aimerais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser mes remerciements cordiaux, à vous aussi bien qu'aux autres membres du Conseil de sécurité, pour le privilège qui m'est offert de participer à cette réunion vraiment mémorable. La délégation roumaine éprouve une grande satisfaction de voir cette réunion se dérouler sous la présidence d'une éminente personnalité de l'Organisation des Nations Unies, représentant prestigieux du Gouvernement des Philippines, pays avec lequel la Roumanie a des relations des plus amicales. C'est en effet une heureuse circonstance qu'un des illustres signataires de la Charte préside ces délibérations qui portent sur une manifestation éclatante du droit des peuples à l'autodétermination — principe cardinal de l'Organisation des Nations Unies et de l'ordre international contemporain.

122. La signification spéciale de cette réunion du Conseil découle du fait qu'elle a été convoquée pour marquer un événement d'importance historique dans la vie du peuple zimbabwéen : le couronnement d'une lutte longue et difficile pour la réalisation de sa volonté inébranlable de vivre et de se développer en tant que nation libre et indépendante.

123. Notre admiration pour la victoire du peuple du Zimbabwe est d'autant plus grande que par son

héroïsme, par sa résolution et par sa maturité politique, il a inscrit une page glorieuse dans les annales du mouvement historique de libération nationale qui, en une seule génération, a complètement changé la physionomie politique du monde et, naturellement, de l'Organisation des Nations Unies.

124. Le Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceaușescu, dans le message qu'il a adressé en avril dernier au Premier Ministre du Zimbabwe, Robert Mugabe, a salué chaleureusement, au nom du peuple roumain, la proclamation de l'indépendance du Zimbabwe comme un événement historique d'importance décisive dans la vie du peuple zimbabwéen, ayant une large résonance sur le continent africain et sur le plan international et représentant, en même temps, une contribution remarquable à la cause générale de la paix, de la détente, de l'indépendance et de la coopération entre les peuples.

125. La victoire du peuple zimbabwéen confirme sans doute une fois de plus le fait incontestable que, de nos jours, il n'y a plus de force capable d'arrêter la réalisation des aspirations des peuples à la liberté et à l'indépendance nationale. Dans ce sens, on peut dire que la victoire du peuple zimbabwéen, s'inscrivant comme un nouveau succès des forces progressistes révolutionnaires, inspire la lutte de tous les peuples opprimés, encourage les mouvements de libération nationale en Afrique australe et ailleurs et toutes les forces qui s'opposent à la politique impérialiste de domination. Aujourd'hui plus que jamais, la reconnaissance et le plein respect du droit imprescriptible de chaque peuple à un développement libre et indépendant, le respect de sa volonté souveraine d'organiser sa vie en conformité avec ses propres intérêts, sans aucune ingérence étrangère, représentent la clef de voûte de l'établissement de nouvelles relations entre tous les Etats. Toute l'évolution de la vie internationale prouve que la promotion de la politique de compréhension mutuelle et de coopération pacifique entre Etats, la réalisation de la sécurité de toutes les nations et l'établissement d'une paix durable dans le monde dépendent bien de l'acceptation et de la mise en œuvre par tous les Etats de cet impératif majeur.

126. Le peuple roumain, qui a lui-même l'expérience des longues luttes contre les dominations étrangères, pour la défense de son identité et pour sa libération nationale et sociale, a naturellement suivi la lutte héroïque du peuple zimbabwéen avec des sentiments de sympathie et de solidarité profondes. Dans l'esprit de sa politique constante de solidarité avec la lutte de tous les peuples pour leur indépendance nationale, la Roumanie a accordé au mouvement de libération du Zimbabwe, tout au long de sa lutte héroïque, un appui multilatéral — moral, politique, diplomatique et matériel — pour le triomphe de sa juste cause. L'appui ferme de mon pays en faveur de la lutte du peuple zimbabwéen a trouvé son expression la plus éloquente dans les nombreuses rencontres et discus-

sions qui ont eu lieu à Bucarest et en différents pays africains, entre le Président de la Roumanie, Nicolae Ceaușescu, et les dirigeants du mouvement de libération du peuple zimbabwéen. Ces rencontres ont conduit au développement de relations de respect mutuel et de coopération amicale entre les deux peuples et les documents signés à ces occasions ont contribué à l'affirmation politique et diplomatique internationale du Front patriotique du Zimbabwe et au renforcement de son autorité en tant que représentant légitime du peuple zimbabwéen.

127. L'établissement de relations diplomatiques entre la Roumanie et le Zimbabwe dès le premier jour de l'existence du nouvel Etat africain indépendant ouvre de larges perspectives pour une coopération multilatérale fructueuse entre les deux pays. Le peuple zimbabwéen peut compter, à l'avenir aussi sur le plein appui du peuple roumain, notamment pendant la nouvelle étape de reconstruction nationale et d'édification d'une vie nouvelle, libre et indépendante. Le Gouvernement roumain est persuadé que les relations d'amitié et de coopération entre les deux pays continueront de se développer sans cesse, dans leur intérêt commun et dans celui de la paix et du progrès dans le monde, sur la base des principes de la pleine égalité de droits, du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'avantage mutuel, principes qui constituent le fondement même de la politique étrangère de la Roumanie.

128. En appuyant aujourd'hui la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies, la Roumanie tient à rendre hommage à la sagesse politique des dirigeants du Front patriotique qui, tout en luttant les armes à la main, n'ont pas hésité à soumettre le programme du mouvement au scrutin du peuple. Comme il est bien connu, lors des élections générales au mois de février, les forces patriotiques ont remporté une éclatante victoire, le peuple zimbabwéen exprimant ainsi d'une manière catégorique sur le plan électoral ce qu'il avait amplement démontré sur le champ de bataille : son option et sa ténacité invincible en faveur de l'exercice de son droit inaliénable à un développement libre et indépendant.

129. Je saisis cette occasion pour exprimer aussi l'admiration du Gouvernement et du peuple roumain pour l'esprit d'unité qui a inspiré l'action des forces patriotiques dans la lutte contre la domination coloniale et les iniquités raciales et qui leur a assuré finalement la victoire bien méritée. Ainsi que le soulignait le premier ministre Robert Mugabe, cette unité d'action des forces patriotiques continuera de représenter une garantie de la réalisation des objectifs fondamentaux du peuple zimbabwéen dans la nouvelle étape de sa révolution : ceux de la reconstruction et de la réconciliation nationales.

130. L'admission du Zimbabwe comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, que la Roumanie

soutient avec la plus grande chaleur, consacre un événement de valeur historique dans la vie de son peuple, de l'Afrique et du monde. Il n'y a aucun doute que la présence du Zimbabwe parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies renforcera l'autorité et la capacité d'action de l'Organisation dans les efforts communs destinés à établir un monde meilleur et plus juste, basé sur des relations d'égalité, de coopération et de respect mutuel entre tous les Etats.

131. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Egypte que le Conseil a invité au titre de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

132. M. ELARABY (Egypte) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer la gratitude de ma délégation, à vous et aux membres du Conseil de sécurité, pour avoir permis à l'Egypte de prendre part à ce débat historique. Nous sommes très heureux de voir que l'un des fondateurs de notre Organisation, signataire de la Charte des Nations Unies, préside les délibérations du Conseil. La présence d'un homme d'Etat et d'un diplomate aussi éminent et expérimenté que vous constitue la meilleure assurance qu'un Etat Membre puisse offrir pour témoigner de son attachement et de son dévouement aux nobles idéaux inscrits dans la Charte.

133. L'Egypte est heureuse de réaffirmer son appui sans réserve à la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation se félicite de la recommandation du Conseil de sécurité à cet égard. L'Egypte est fermement convaincue que l'Etat africain frère du Zimbabwe est épris de paix, qu'il accepte les obligations énoncées dans la Charte et qu'il est à même et désireux de s'acquitter de ses obligations. En conséquence, nous espérons sincèrement que le Zimbabwe occupera aussitôt aussitôt que possible sa place légitime parmi les autres Membres de l'Organisation, tout comme il occupe déjà une place bien méritée parmi les membres de l'OUA. L'Egypte est profondément convaincue que l'admission du Zimbabwe au sein de l'Organisation non seulement constituera un pas significatif sur la voie de l'universalité, ce qui est l'un des objectifs principaux de l'Organisation des Nations Unies, mais qu'elle permettra également à l'Organisation de tirer profit de la contribution positive de ce nouvel Etat africain à l'édification d'un ordre mondial plus prospère et plus juste. A cet égard, ma délégation a pris note avec intérêt de la proposition faite par le représentant de la Tunisie, au titre de laquelle son pays soumettra l'inscription d'une nouvelle question à l'ordre du jour de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu le mois prochain, et ma délégation voudrait d'ores et déjà se déclarer en faveur de cette proposition.

134. Cette occasion historique marque l'heureux aboutissement de la lutte longue et héroïque menée

par le peuple du Zimbabwe par la force des armes et par des moyens pacifiques contre le colonialisme et le racisme. La victoire du Zimbabwe représente, en fait, la victoire de l'Afrique et de l'humanité tout entière, pour la liberté et la justice dans le monde. Elle réaffirme le rôle positif que joue l'Organisation des Nations Unies à l'appui de l'autodétermination, de la liberté et de l'indépendance nationale de tous les peuples opprimés.

135. Il est indubitable que la décision du Conseil de sécurité tendant à imposer des sanctions au régime raciste de Rhodésie du Sud et l'appui de la communauté internationale au vaillant peuple du Zimbabwe ont renforcé sa volonté de parvenir à la victoire. En outre, c'est cet important appui international qui a aidé les dirigeants patriotes à ouvrir la voie à un règlement pacifique dans leur pays, donnant ainsi au monde entier la preuve de leur courage et de leur vision et montrant qu'ils étaient non seulement des combattants de la liberté résolus, mais également des hommes d'Etat d'envergure.

136. L'Afrique n'oubliera jamais tous les gouvernements, institutions et individus qui ont fourni appui et assistance au peuple du Zimbabwe avant l'indépendance. Par ailleurs, ma délégation leur lance un appel pour qu'ils continuent à accorder toute l'assistance possible à l'Etat nouveau-né afin de lui permettre de faire face à l'important défi que constituent la reconstruction et le développement. Le Zimbabwe aura besoin d'aide et d'assistance pour s'acquitter de ses lourdes responsabilités et pour sauvegarder son unité nationale. A cet égard, je tiens à dire que le Premier Ministre du Zimbabwe, M. Mugabe, a eu des discussions avec le Président de la délégation égyptienne lors de la dix-septième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui a eu lieu à Freetown du 1^{er} au 4 juillet 1980, à propos d'une coopération future entre l'Egypte et le Zimbabwe. Au cours de longs entretiens, un accord est intervenu sur la forme d'assistance que l'Egypte sera en mesure de fournir au Zimbabwe.

137. Aujourd'hui, alors que nous nous réjouissons pour le Zimbabwe, nous ne pouvons oublier nos frères namibiens et palestiniens qui continuent de lutter pour leur droit sacré à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. Nous ne serons jamais satisfaits tant qu'ils n'auront pas réalisé leurs aspirations légitimes. Nous réaffirmons une fois de plus notre appui total et sans relâche aux peuples namibien et palestinien, ainsi qu'à tous les peuples opprimés de par le monde. Nous sommes certains que, grâce à l'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies, la lutte de ces peuples opprimés permettra bientôt d'éliminer complètement le colonialisme et le racisme de la face du monde.

138. Pour terminer, je tiens à dire qu'alors que le Zimbabwe est sur le point d'entrer à l'Organisation

des Nations Unies, nous serons heureux de pouvoir travailler pleinement et coopérer étroitement avec ses représentants, dans l'intérêt de l'Afrique et de la communauté internationale tout entière.

139. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République fédérale d'Allemagne, que le Conseil a invité au titre de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

140. M. von WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'éprouve un plaisir particulier à vous voir, vous, l'un des fondateurs de l'Organisation, Ministre des affaires étrangères d'un grand Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies avec lequel mon pays entretient des relations cordiales et étroites, présider ce débat du Conseil de sécurité. La demande d'admission du Zimbabwe, pays nouvellement indépendant et non aligné, témoigne de la vitalité et de l'importance non diminuée de l'Organisation des Nations Unies à laquelle vous avez si activement contribué au cours de ses 35 années d'existence. Je voudrais également rendre hommage à M. Ålgård, de la Norvège, qui a dirigé les travaux du Conseil au cours d'un mois de juin actif et difficile.

141. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil, de me donner l'occasion d'exprimer brièvement la satisfaction que ressent mon gouvernement devant un événement qui trouvera son aboutissement logique lorsque l'Assemblée générale admettra le Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies.

142. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont été saisis de la "Question de Rhodésie du Sud" pendant de nombreuses années. Pendant toutes ces années, un régime minoritaire illégal a essayé d'ignorer le désir de la vaste majorité de la population d'exprimer librement sa volonté dans une société démocratique. Le cycle de violence qui en est résulté a fait douter de nombreux observateurs — y compris ici, à l'Organisation des Nations Unies — de la possibilité de trouver une solution pacifique à ce conflit. Même aujourd'hui, en cette heureuse occasion, lorsque nous parlons du Zimbabwe, nous ne pouvons pas oublier les trop nombreuses victimes de la guerre et les souffrances de leurs familles.

143. Si de nombreuses autres vies innocentes ont été épargnées et de plus grandes destructions évitées, cela est surtout dû au sens des responsabilités des dirigeants qui ont offert au peuple du Zimbabwe l'occasion de décider librement et pacifiquement de leur propre avenir par le scrutin plutôt que par d'autres combats et d'autres tueries.

144. En cette occasion, je veux rendre hommage au Gouvernement britannique pour son initiative coura-

geuse et pour la compétence dont il a fait preuve lors des négociations de Lancaster House ainsi qu'au cours de la période de transition. Nous devons également saluer avec respect les dirigeants des Etats de première ligne, et ceux des pays du Commonwealth qui, par les décisions qu'ils ont prises à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka du 1^{er} au 7 août 1979, ont contribué au succès de ces négociations.

145. Mais je voudrais féliciter avant tout M. Robert Mugabe, qui, par ses décisions, a considérablement contribué au succès des négociations de Lancaster House et dont le gouvernement a reçu le mandat clair et net de représenter le peuple du Zimbabwe par le libre exercice de son droit à l'autodétermination.

146. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a toujours appuyé les tentatives en vue d'arriver à un règlement négocié du conflit rhodésien et il estime que les événements récents dans ce pays devraient encourager les efforts visant à trouver une solution pacifique aux conflits d'Afrique australe et en particulier les efforts effectués actuellement pour octroyer l'indépendance à la Namibie au moyen d'élections libres et justes, sous contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Pour souligner notre attachement au principe de l'autodétermination, le Ministre fédéral des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, a été heureux d'assister à la célébration de l'indépendance à Salisbury, d'établir des relations diplomatiques le premier jour de l'indépendance et d'entamer un dialogue politique avec le Gouvernement librement élu du Zimbabwe. Entre-temps, des progrès considérables ont été accomplis pour intensifier les relations entre les deux pays dans les domaines politique, économique, culturel et autres, et la visite officielle au Zimbabwe d'un autre membre du gouvernement fédéral, M. Rainer Offergeld, s'est terminée fructueusement, il y a quelques jours seulement.

147. Mon gouvernement se réjouit donc de voir s'accroître sa coopération mutuellement bénéfique avec le Zimbabwe et ma délégation et moi-même, ici à New York, serons heureux de travailler en collaboration avec nos futurs collègues du Zimbabwe en participant à des efforts communs pour renforcer les buts et les principes de l'Organisation des Nations Unies.

148. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie, en sa qualité de président du Groupe arabe, auquel le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

149. M. SEMICHI (Algérie) : Au nom de l'Algérie et au nom du Groupe arabe que mon pays a l'honneur de présider en ce mois de juillet, je voudrais vous

remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les autres membres du Conseil de sécurité, pour l'autorisation que vous m'avez accordée de participer à cette séance solennelle réunie pour se prononcer sur la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation est particulièrement heureuse de vous voir présider personnellement les travaux de cette séance solennelle, vous dont l'expérience et la sagesse ont toujours été mises au service de la liberté des peuples et de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. En effet, par votre action personnelle inlassable au service de l'Organisation des Nations Unies, à la création de laquelle vous avez pleinement participé et à l'épanouissement de laquelle vous avez œuvré avec persévérance, c'est toute l'histoire de la décolonisation que vous avez contribué à promouvoir, permettant ainsi à l'Organisation de consacrer définitivement son caractère d'universalité. Votre présence aujourd'hui à la tête du Conseil est le symbole heureux de la consécration des idéaux que vous avez toujours défendus, aussi bien au service de votre pays qu'au service de l'humanité dans son ensemble.

150. Dans le climat de tension qui règne aujourd'hui dans les relations internationales et alors que la menace à la paix et à la sécurité internationales est toujours présente dans de nombreuses parties du monde, particulièrement dans la partie australe du continent africain, nous avons aujourd'hui quelques motifs de satisfaction à saluer la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies.

151. L'on ne peut pas, en effet, ne pas garder à l'esprit le sacrifice enduré par le peuple de ce pays africain et le combat héroïque qu'il a mené pendant plus de 15 ans contre le régime illégal d'Ian Smith. Le succès remporté par ce peuple, tout comme la maturité politique de ses dirigeants, a suscité l'admiration et le respect du monde entier. La victoire finale remportée par le Front patriotique a montré à l'évidence que le combat armé et le combat politique et diplomatique ne font qu'un et que l'émancipation des peuples a toujours raison des forces d'oppression et d'exploitation.

152. En saluant aujourd'hui l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution recommandant à l'Assemblée générale d'admettre le Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies, la délégation algérienne et le Groupe arabe expriment toute leur admiration pour le passé et l'expérience de ce nouvel Etat qui va faire partie de l'Organisation et l'assurent de toute leur amitié et de leur coopération future.

153. Pour terminer, nous osons espérer que le Conseil de sécurité, qui vient de saluer aujourd'hui le combat libérateur du peuple du Zimbabwe, redoublera d'efforts en vue de promouvoir l'indépendance rapide et authentique du peuple namibien. Ce devrait être là l'une des tâches prioritaires du Conseil, d'autant plus que l'Afrique du Sud, dans son défi permanent à

l'égard de l'Organisation et des décisions qu'elle a prises sur la question de Namibie, ne cesse de renforcer son oppression contre le peuple namibien et de multiplier ses actes d'agression contre les pays africains voisins.

154. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil de sécurité que je viens de recevoir des représentants de l'Australie, du Pakistan et de la Sierra Leone des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion. Avec le consentement du Conseil, je me propose d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Joseph (Australie), M. Ahmad (Pakistan) et M. Gelaga-King (Sierra Leone) occupent les places qui leur ont été réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

155. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Pakistan qui parlera en sa qualité de président du Groupe islamique et que le Conseil a invité en vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

156. M. AHMAD (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Mes premiers mots, Monsieur le Président, au nom de ma délégation, sont nécessairement des paroles de sincères félicitations à votre adresse car nous sommes très heureux de vous voir présider cette importante réunion du Conseil de sécurité. Nous avons à votre endroit la plus grande estime pour votre longue expérience de diplomate, vos qualités exceptionnelles d'homme d'Etat et votre profond attachement à la cause de l'indépendance de tous les pays et de tous les peuples du monde. Je voudrais également profiter de l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage à l'éminent représentant de la Norvège, M. Ålgård, qui a présidé les débats du Conseil de sécurité en juin de la manière la plus compétente, la plus sage et la plus diplomatique.

157. C'est un plaisir et un grand honneur pour ma délégation, en sa qualité de président du Groupe islamique à l'Organisation des Nations Unies, que de nous joindre aux autres représentants pour souhaiter la bienvenue au pays frère du Zimbabwe à l'Organisation.

158. C'est véritablement une occasion importante et historique pour le monde libre que de voir aujourd'hui se joindre à lui un pays libre, dont le peuple a rompu les chaînes d'un système cruel fondé sur la servitude des hommes. La lutte héroïque du peuple du Zimbabwe contre la domination coloniale et la discrimination raciale constitue un chapitre glorieux de la lutte des peuples du tiers monde contre les forces diaboliques de l'impérialisme, du colonialisme et de la

domination étrangère; elle était destinée aussi à défendre les droits fondamentaux de l'homme — liberté, justice et égalité. La lutte et le triomphe de ce peuple sous la direction dynamique de M. Mugabe continueront à inspirer les mouvements de libération nationale d'Afrique et d'Asie et les pays du tiers monde aspirant à la liberté et à la dignité.

159. La lutte héroïque du peuple du Zimbabwe prouve également de manière concluante la tendance irrésistible de l'histoire qui assure inévitablement le triomphe des luttes justes des peuples. Les forces de l'impérialisme, du colonialisme, de l'exploitation, de la domination étrangère et de la discrimination raciale, qui cherchent sans relâche à faire obstacle au cours de l'histoire, sont vouées à l'échec. Je profite de l'occasion pour réaffirmer, au nom des membres de l'Organisation de la Conférence islamique, notre soutien total à la juste lutte des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie pour l'autodétermination et contre toutes les formes de discrimination raciale, d'*apartheid* et de gouvernement par la majorité. Nous restons entièrement solidaires de tous les peuples opprimés qui se sont engagés dans une bataille héroïque contre les forces de l'intolérance raciale, de l'exploitation et de l'oppression étrangère, quel que soit le lieu ou la forme de ces crimes odieux contre la dignité humaine, l'égalité et la liberté. Cette attitude répond aux principes fondamentaux de l'Islam qui affirme la dignité de tous les peuples, quelles que soient leur race, leur couleur ou leur croyance.

160. Ma délégation profite de cette occasion pour appuyer avec force la recommandation que vient de faire le Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, aux fins de l'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons la conviction que la participation du pays frère du Zimbabwe enrichira l'Organisation internationale et raffermira les forces de la paix, de la justice et de la liberté.

161. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Sierra Leone qui parlera en sa qualité de représentant du Président de l'Organisation de l'unité africaine et que le Conseil a invité en vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

162. M. GELAGA-KING (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la Sierra Leone et au nom du Président de l'Organisation de l'unité africaine, ma délégation tient à vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité, toute sa gratitude pour nous avoir invités à participer à la discussion relative à l'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation tient aussi à vous féliciter, personnellement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre présence historique ici. Non seulement vous êtes l'un des membres fondateurs de l'Organisation mais vous êtes aussi l'un de ceux qui, au cours des ans, se sont

efforcés d'assurer aux peuples coloniaux leur droit à l'autodétermination. Le fait que vous présidiez cette réunion historique n'en honore que davantage ma délégation qui a été invitée à participer à ce débat.

163. En juillet de cette année, l'OUA, dont le Président de la Sierra Leone est le Président en exercice, a admis très chaleureusement et unanimement le Zimbabwe en tant que membre. Le Premier Ministre du Zimbabwe s'était rendu à Freetown à cette occasion. L'euphorie avec laquelle il a été accueilli a montré clairement qu'il était l'un des dirigeants les plus populaires du continent africain. Ma délégation se réjouit donc de venir ici cet après-midi dire qu'elle appuie chaleureusement la décision que vient de prendre le Conseil de sécurité de recommander l'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies.

164. Ma délégation voudrait ici rappeler les efforts faits par divers organismes pour atteindre le résultat obtenu aujourd'hui : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, et peut-être bien plus encore le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, en raison des résolutions qu'il a adoptées dans ce domaine lors des réunions qu'il a tenues à Belgrade en avril 1979. Nous souhaitons aussi féliciter le Commonwealth britannique pour les efforts qu'il a déployés à Lusaka, lorsqu'il a recommandé au Gouvernement britannique la voie qu'il devait suivre à Lancaster House. Et, bien sûr, nous voulons remercier le Gouvernement britannique pour les efforts accomplis à Lancaster House en vue de mettre fin à la guerre et à l'effusion de sang au Zimbabwe.

165. Je crois que nos plus grands éloges devraient s'adresser aux dirigeants du Zimbabwe et des Etats de première ligne, qui ont consenti de grands sacrifices au service de l'autodétermination. Le fait que M. Mugabe ait fait preuve d'une grande acuité politique après avoir remporté une victoire écrasante lors des élections en Rhodésie ne doit pas être oublié. On peut tirer de tout cela une leçon : on pourrait mettre fin à l'effusion de sang et on pourrait épargner de nombreuses vies innocentes si les parties opposées pouvaient se réunir pour discuter de leurs divergences d'opinion.

166. Etant donné l'heure tardive, nous dirons simplement que nous souhaitons tous nos vœux au Zimbabwe; nous nous réjouissons de l'accueillir à l'Assemblée générale et nous espérons que les leçons apprises du Zimbabwe seront appliquées en Namibie et en Afrique australe.

167. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Australie, que le Conseil de sécurité a invité conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

168. M. JOSEPH (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier ainsi que les membres du Conseil de sécurité pour avoir permis à la délégation australienne de participer à la discussion dont est saisi le Conseil aujourd'hui. Je voudrais également me joindre aux autres membres pour exprimer toute notre satisfaction de voir cette réunion du Conseil se dérouler sous votre présidence. Votre expérience est unique, comme est unique votre longue participation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Vous êtes un homme d'Etat éminent dans votre pays et le porte-parole très écouté du Sud-Est asiatique dans son ensemble.

169. La situation au Zimbabwe a pendant plus de 15 ans préoccupé la communauté internationale. Elle faisait partie de la pléthore des problèmes de l'Afrique australe qui continuent d'occuper à ce jour l'Organisation des Nations Unies et qui ont provoqué de nombreuses souffrances et constitué de dures épreuves pour les peuples de la région.

170. Pendant de nombreuses années, la question de la Rhodésie du Sud — comme on l'appelait — semblait intraitable et défiait toute solution. Mais lorsque le changement est venu, il est venu très vite. La réunion des pays du Commonwealth à Lusaka l'an dernier a été suivie des consultations prolongées et animées de Londres et enfin des élections et de l'indépendance du Zimbabwe.

171. Nous pensons qu'il convient de rendre hommage aux dirigeants de la nouvelle nation, en particulier au Premier Ministre, M. Mugabe, pour sa grande acuité politique. Nous pensons qu'il convient aussi de rendre hommage au Gouvernement britannique pour le rôle qu'il a joué, notamment pendant les longues journées — et je pourrais ajouter, les longues nuits — de Lancaster House. Il faut aussi rendre hommage à l'OUA et surtout aux Etats de première ligne, pour le soutien qu'ils ont apporté aux étapes décisives des négociations.

172. L'Australie est heureuse de se joindre aux autres membres pour appuyer la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que le succès réalisé en ce qui concerne le Zimbabwe servira d'inspiration à ceux qui s'efforcent de trouver une solution aux autres problèmes brûlants de l'Afrique australe.

173. L'indépendance du Zimbabwe et le fait qu'il occupera bientôt une place à l'Organisation des Nations Unies nous incitent à l'euphorie. Mais je tiens à faire observer que les problèmes ne sont pas tous réglés. La tâche du relèvement et du développement national après des années de conflit ne fait que commencer. La nouvelle nation a besoin de l'aide généreuse de la communauté internationale. Je dois dire que mon gouvernement a récemment indiqué qu'il accorderait au Zimbabwe une assistance de l'ordre de 11 millions de dollars des Etats-Unis.

174. Je suis certain que le Zimbabwe jouera à l'Organisation des Nations Unies un rôle qui l'honorera et nous comptons sur une coopération étroite et féconde avec sa délégation dans les années à venir.

175. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Comme il n'y a plus d'orateurs, en ma qualité de représentant des PHILIPPINES, je vais faire une déclaration au nom de mon pays au moment où le Conseil de sécurité recommande qu'un Zimbabwe libre et indépendant se joigne à la famille des nations et devienne le 154^e Membre de l'Organisation.

176. Cet événement revêt une signification particulière pour la communauté internationale ainsi que pour mon pays. L'histoire de l'évolution qu'a suivie le Zimbabwe pour devenir une nation est une épopée moderne qui n'a pas d'égale par la douleur, la souffrance et le triomphe final qu'elle représente pour le peuple du Zimbabwe et pour beaucoup d'autres communautés. C'est une épopée où, en fin de compte, toute le monde devait finir par gagner, car chaque fois que le progrès n'atteignait pas l'objectif fixé, tous en pâtissaient.

177. La communauté internationale a toute raison de se réjouir de cet événement. Les anciens pays coloniaux se réjouissent et les anciennes puissances coloniales doivent aussi s'en féliciter. Si c'est là une victoire de la lutte de libération nationale, c'est aussi en même temps l'exemple unique d'une ancienne puissance coloniale qui redresse la situation et qui, de par le pouvoir qu'elle détenait, a aidé à libérer le peuple qu'elle avait assujéti. Il faut donc rendre véritablement hommage au Royaume-Uni; aux nombreux et héroïques participants qui ont aidé au succès, il faut ajouter les noms du Premier Ministre, Mme Thatcher, et de lord Carrington, qui ont joué des rôles de premier plan dans la conclusion de l'accord de Lancaster House².

178. Nous avons de nombreuses raisons de nous réjouir. L'Organisation des Nations Unies s'est faite le champion de la décolonisation depuis sa fondation. Le fait qu'aujourd'hui nous nous apprêtons à recevoir le 154^e Membre de l'Organisation des Nations Unies, 35 ans après la fondation de l'Organisation qui ne comptait alors que 51 Membres, est une preuve vivante de ce que l'Organisation des Nations Unies n'a pas failli et qu'elle a accéléré le processus de décolonisation. Mais le progrès s'est révélé ardu. Depuis 1945, il y a eu trop de cas où les peuples n'ont acquis l'indépendance qu'au prix d'énormes pertes en vies et en biens, d'une paix menacée, d'économies ruinées et d'institutions politiques paralysées. En fait, la Rhodésie du Sud, devenue aujourd'hui le Zimbabwe, a commencé de cette façon.

179. Après 75 ans de domination coloniale, il y a 14 ans que le Zimbabwe est devenu un problème, lorsqu'un régime rebelle a cherché à établir une domination minoritaire blanche sur une majorité noire. Pen-

dant les 10 dernières années, le pays a connu la guerre civile. Pendant sept ans, jusqu'à une date récente, la guerre a fait rage.

180. Qui peut oublier ces années d'angoisse où il semblait que le Zimbabwe resterait une cause perdue à jamais ? Qui, parmi les parties intéressées, qui, parmi nous, n'a pas connu le désespoir à mesure que la situation se détériorait et commençait à entraîner les Etats voisins dans une guerre raciale intestine ? Alors que se prolongeaient sans fin les tentatives de la communauté internationale, notamment des Etats africains, visant à résoudre la question par des négociations pacifiques — à Lagos, à Dakar, à Malte, à Genève, à La Havane, à Oslo par la diplomatie-navette anglo-américaine, à la réunion des pays du Commonwealth à Lusaka et, enfin, dans l'accord de Lancaster House à Londres — qui n'avait un sentiment de futilité après chaque événement ? A mesure qu'augmentait le nombre des résolutions du Conseil de sécurité, depuis la résolution 216 (1965) jusqu'à la résolution 463 (1979) en passant par les résolutions 448 (1979) et 460 (1980), qui d'entre nous ne commençait à considérer le Zimbabwe comme l'un de ces problèmes irréductibles qui rendent l'Organisation des Nations Unies si peu populaire pour les uns et si nécessaire pour les autres ?

181. Le succès du Zimbabwe est, pour ces raisons, d'autant plus remarquable. C'est pourquoi nos félicitations à tous ceux qui y ont contribué et à ceux qui l'ont maintenu après la première ivresse de la victoire doivent sortir de l'ordinaire. Le Zimbabwe représente un tour de force en matière de diplomatie et de primauté de la raison. Dans le monde contemporain, où l'entropie dans les relations entre Etats et entre communautés est la règle plutôt que l'exception, le Zimbabwe est un exemple réconfortant de la tendance contraire. Nous devons en tirer de nombreuses leçons.

182. L'une d'entre elles est que le processus démocratique peut permettre de faire régner la justice et de parvenir à un consensus entre des intérêts contraires. Une autre est qu'il est possible de résoudre un conflit, non pas par la force des armes mais par des élections libres et justes. De cette façon, un peuple, si peu habitué soit-il à être consulté, est en mesure de décider qui doit le diriger et quelle doit être la nature de ses institutions politiques. Voilà qui répond à l'idéal démocratique où tous les partis ont la possibilité de présenter leur thèse à la population, rivalisant de manière pacifique pour le pouvoir. Le Zimbabwe a, avant les élections, prouvé l'immoralité du racisme

et, après les élections, son obsolescence dans une société où des gens appartenant à toutes les races, à toutes les croyances religieuses et à toutes les convictions politiques peuvent vivre ensemble dans la tolérance parce qu'ils ont besoin les uns des autres et que le pays a besoin de tous sans exception. C'est là une leçon qui doit être particulièrement frappante pour l'Afrique du Sud, dont les dirigeants devraient considérer les récents événements au Zimbabwe comme un présage. Mais pour nous, le triomphe du Zimbabwe est un hommage rendu à la tolérance, à la bonne volonté et à l'esprit de compromis et d'accommodement dont ont fait preuve les dirigeants rivaux du Zimbabwe et leurs partisans, les dirigeants des Etats de première ligne — Angola, Botswana, Mozambique et Zambie — ainsi que le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie en acceptant les bons offices de l'ancienne puissance coloniale à travers l'instrument qu'ils ont élaboré ensemble, l'accord de Lancaster House. Malgré les désordres et la passion légués par des années de guerre civile, l'accord a survécu en fin de compte, ce qui témoigne de la sincérité et de la bonne foi avec lesquelles les dirigeants britanniques se sont attelés à leur tâche de médiation et de réconciliation. Ainsi, du chaos a émergé en Afrique australe une nouvelle et vibrante entité politique : le Zimbabwe, qui promet de devenir l'une des nations les plus importantes de la planète.

183. C'est donc avec un plaisir non dissimulé que ma délégation félicite les dirigeants et le peuple de cette nouvelle nation, ainsi que le Secrétaire général et l'Organisation des Nations Unies, pour le rôle qu'ils ont joué dans la naissance de cette nation; elle souhaite une très cordiale bienvenue au Zimbabwe et lui présente ses vœux les meilleurs au moment où il va devenir Membre à part entière de l'Organisation.

184. Je reprends mes fonctions de PRÉSIDENT du Conseil de sécurité. La liste des orateurs est épuisée. Je considère donc que le Conseil a terminé l'examen de la question dont il est saisi.

La séance est levée à 14 h 5.

NOTES

¹ Voir résolution 477 (1980).

² Voir *Southern Rhodesia: Report of the Constitutional Conference, Lancaster House, London, September-December 1979*, Cmnd. 7802 (Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1980).

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة وقسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
